

N° DEL 2013.12.18/201

VILLE DE BRIANÇON



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le **Mercredi 18 décembre 2013** à 19h00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1<sup>er</sup> étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire**.

**CONVOCAATION**

Date	12/12/2013
Affichage	12/12/2013

**Etaient Présents** : GUIGLI Catherine, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, GUERIN Nicole, PETELET Renée, POYAU Aurélie, DJEFFAL Mohamed, NICOLOSO Alain, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PEYTHIEU Eric, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, BRUNET Pascale, JALADE Jacques, BOVETTO Fanny, DAVANTURE Bruno, VALDENNAIRE Catherine.

**NOMBRE DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	20	13

**Etaient Représentés** :

CIRIO Raymond pouvoir à MARCADET Didier.  
DAERDEN Francine pouvoir à PONSART Marie-Hélène.  
DUFOUR Maurice pouvoir à PETELET Renée.  
JIMENEZ Claude pouvoir à PROREL Alain.  
RAPANOEL Séverine pouvoir à MARCHELLO Marie.

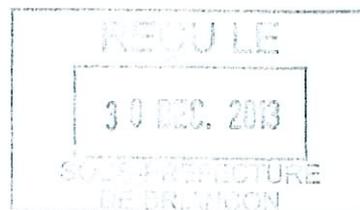
**THEME** : CULTURE 3.

**OBJET** : PROJET  
SCIENTIFIQUE ET CULTUREL  
MEDIATHEQUE/ARCHIVES.

**Absents-Excusés** :

CIRIO Raymond, DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, DUFOUR Maurice, JIMENEZ Claude, RAPANOEL Séverine, ESTACHY Monique, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, NUSSBAUM Richard, ESCALLIER Karine, ROUBAUD Sabin, SEZANNE Philippe.

**Secrétaire de Séance** : DJEFFAL Mohamed.



Rapporteur : Nicole GUERIN.

Suite au départ de l'armée de Briançon, la ville a lancé un projet d'urbanisme visant à donner une cohérence urbaine entre la ville basse et la ville haute. Parmi les équipements prévus, un pôle culturel y prendra place et intégrera la médiathèque et les archives municipales.

Afin de répondre d'une part, au décret n° 2010-767 du 7 juillet 2010 réformant le concours particulier de la dotation générale de décentralisation relatif aux bibliothèques municipales, et d'autre part, à la circulaire du ministère de la culture NOR : MCCB1026892C du 17 février 2011, un Projet Scientifique et Culturel (PSC) doit être rédigé par la collectivité.

Ce document, présenté en annexe, rédigé en collaboration avec le Directeur des Archives Départementales et le Directeur de la Bibliothèque Départementale de Prêt permet d'établir un état des lieux de la bibliothèque municipale, du service des archives municipales et de leurs fonds, et fixe les grandes orientations de l'établissement pour les 15 ans à venir.

Il s'agit ainsi de placer le Projet Scientifique et Culturel (PSC) au cœur du fonctionnement du pôle culturel, d'assurer ainsi la structuration et l'harmonisation de la médiathèque et des archives et de rationaliser les fonctions transversales en mutualisant les services communs.

S'appuyant sur un travail de fond engagé depuis plus de 10 ans, le Projet Scientifique et Culturel (PSC) synthétise les orientations scientifiques et culturelles qui sous-tendent d'ores et déjà l'ensemble des actions entreprises, tout en proposant des grands axes de travail.

Ce document permettra de préparer au mieux le projet architectural en constituant un cahier des charges pour le programmiste.

Le Projet Scientifique et Culturel (PSC) sera envoyé officiellement à la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour validation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De valider le Projet Scientifique et Culturel tel que ci-annexé ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à transmettre le document aux partenaires et notamment au Ministère de la Culture (DRAC) ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 25

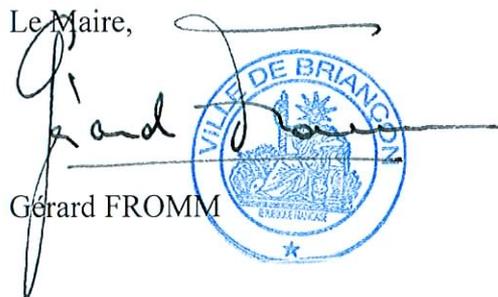
CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,

  
Gérard FROMM

TRANSMIS LE 23 DEC. 2013

PUBLIÉ LE 23 DEC. 2013

NOTIFIÉ LE 31 DEC. 2013

# Pôle culturel Briançon



---

## Projet Scientifique et Culturel

Ville de Briançon  
Pôle Culture  
Novembre 2013

## **Pôle culturel Briançon**

Projet Scientifique et Culturel

### Sommaire

#### **Contexte territorial, humain et culturel du territoire**

A. Approche historique et géographique .....	4
B. Contexte humain.....	5
C. Contexte culturel.....	7
1. Les bibliothèques du territoire.....	7
2. Les archives communales .....	8
3. Les autres structures culturelles .....	10
4. Les associations .....	10
5. Les librairies .....	10
D. Contexte social.....	11
1. La petite enfance.....	11
2. Les scolaires .....	11
3. L'accueil périscolaire et de loisirs.....	12
4. Les personnes âgées.....	12
5. Le social.....	12

#### **Orientations stratégiques de développement de la commune**

Le projet Cœur de Ville.....	14
Un défi d'envergure .....	14
Les lignes de force du projet .....	14

#### **Etat des lieux**

A. La bibliothèque municipale de Briançon .....	15
1. L'historique .....	15
2. Les espaces.....	15
3. Les collections .....	16
4. Les publics .....	18
5. L'organisation du service .....	20
6. Animation, Partenariat et Communication.....	22

B.	Les Archives Municipales de Briançon .....	23
1.	Les fonds .....	23
2.	Les supports .....	24
3.	Les espaces.....	25
4.	Les publics .....	27
5.	L'organisation du service .....	28

### **Pour un Pôle culturel**

A.	Le projet commun .....	30
1.	Pratiques culturelles des briançonnais .....	30
2.	Vers un pôle à vocation élargie .....	30
B.	La médiathèque du futur .....	31
1.	Les missions de la médiathèque.....	31
2.	Modalités de mise en œuvre .....	35
C.	Les Archives de demain .....	40
1.	La sauvegarde et la connaissance du patrimoine archivistique .....	40
2.	La visibilité du service .....	42
3.	La politique de collecte .....	43
4.	Les Publics : attentes et enjeux.....	43
5.	Le développement de partenariats .....	45
6.	Le futur service.....	45
D.	La mutualisation.....	46
1.	Les espaces de consultation.....	46
2.	Les espaces de valorisation.....	46
3.	Les espaces intermédiaires .....	47
4.	Les espaces de travail interne .....	47
5.	Les services communs .....	47

# Pôle culturel Briançon

Projet Scientifique et Culturel

## I. Contexte territorial, humain et culturel du territoire

### A. Approche historique et géographique



La commune de Briançon se situe au carrefour de 5 vallées, à 15 km de la frontière italienne dans le département des Hautes Alpes. Classée ville la plus haute d'Europe avec ses 1326m d'altitude, elle bénéficie d'un climat particulièrement ensoleillé.

Deux cols (le Montgenèvre, 1850 m et le Lautaret, 2058 m) relient respectivement la ville à Turin et à Grenoble ; la vallée de la Durance assure la communication avec Aix-en-Provence et Marseille.

Ville d'art et d'histoire, l'importance de son patrimoine militaire lui vaut d'être classée au patrimoine mondial de l'Unesco dans le réseau Vauban.

Son occupation remonte à l'âge de Bronze. Sa situation particulière en a fait dès l'antiquité un axe majeur de communication.

Rattachée au Dauphiné, puis à la France en 1349, chef-lieu de la république des Escartons, la ville jouissait de privilèges particuliers décrits dans la charte de 1343 conservée à la mairie de Briançon.

C'est dans ce contexte historique particulier que Briançon se développe. Ainsi au 17<sup>ème</sup> siècle 85% des hommes sont alphabétisés grâce à la politique de la ville qui finance deux maîtres d'école à l'année. Du passé médiéval de Briançon, il ne reste pas de trace suite aux deux incendies qui ravagèrent la ville en 1624 et 1692.

Au 18<sup>ème</sup> siècle, la position stratégique de Briançon en fait une ville militaire de première importance. Vauban la sécurise par un important système de fortifications.

Au 19<sup>ème</sup> siècle, la ville s'industrialise avec l'usine de la Schappe (retraitement des déchets de soie) qui emploiera jusqu'à un millier d'ouvriers.

Au 20<sup>ème</sup> siècle la vocation militaire de Briançon continuera à jouer un rôle important jusqu'au départ de l'armée en 2009.

Le climatisme a aussi contribué au développement économique.

La création de la télécabine du Prorel en 1990, puis le rattachement à la station de Serre Chevalier a contribué à orienter la ville vers le tourisme. C'est devenu la principale source de revenus et le vecteur de la communication. Son inscription au patrimoine mondial de l'Unesco renforce cette vocation.

La commune fait partie de la Communauté de Communes du Briançonnais (CCB) qui a vu le jour le 10 juillet 2003. Elle compte treize communes et a pour compétences l'aménagement de l'espace et le développement économique. Briançon appartient également au bassin de vie du Briançonnais qui compte 22 communes.

Briançon fait partie d'un territoire de montagne, le Pays du Grand Briançonnais, constitué par 37 communes, regroupées en 4 communautés de communes. Cette partie du nord des Hautes-Alpes correspond à l'arrondissement de Briançon, sous-préfecture. Ce territoire est voisin des départements des Alpes-de-Haute-Provence, de l'Isère et de la Savoie et frontalier avec l'Italie.

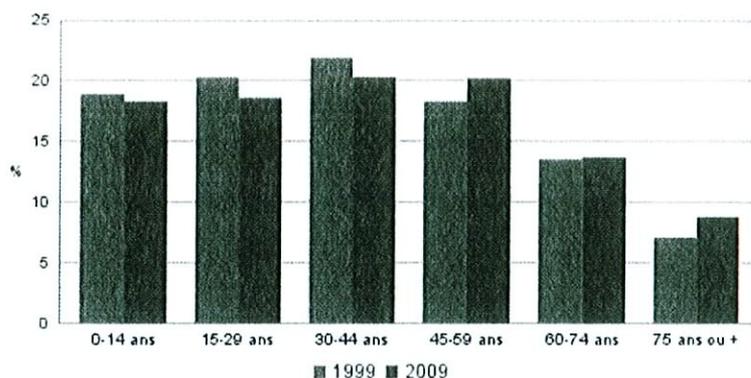
## B. Contexte humain

### Un renouveau démographique nuancé

La Commune de Briançon est composée de 12 094 habitants (RP janvier 2013).

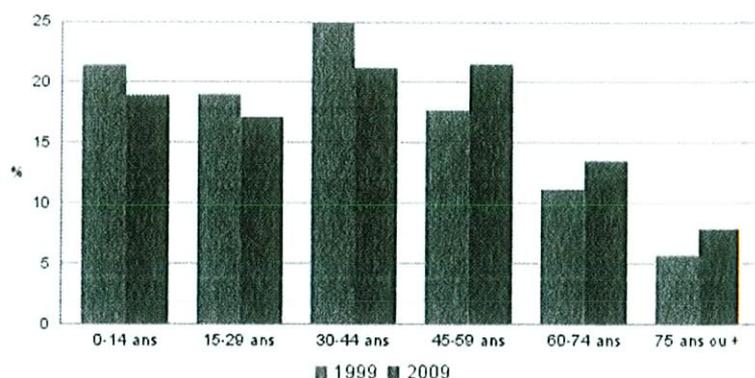
En 2009, 58 % de la population a moins de 45 ans (19% de la population a moins de 15 ans, 17% a entre 15 et 29 ans et 22% entre 30 et 44 ans). De plus, la population des moins de 15 ans est légèrement supérieure à la moyenne française métropolitaine (18.3%) et celle des plus de 60 ans reste nettement inférieure à la moyenne française métropolitaine (22.4%).

### Répartition de la population métropolitaine par tranche d'âge entre 1999 et 2009.



Sources : Insee, RP1999 et RP2009 exploitations principales.

Répartition de la population briançonnaise par tranche d'âge entre 1999 et 2009.



Sources : Insee, RP1999 et RP2009 exploitations principales.

Cette caractéristique résulte d'un taux de natalité supérieur à la moyenne française (13.7‰ dans la commune contre 12.8‰ dans la France métropolitaine) et d'un taux de mortalité inférieur à la moyenne métropolitaine (8‰ dans la commune contre 8.8‰ en France). Globalement, la population briançonnaise est donc plus jeune que la moyenne française et ce en dépit d'une tendance au vieillissement commune à l'ensemble des pays du Nord économique.

Une tendance au vieillissement

En effet, le taux de natalité de la commune ne cesse de décliner depuis 1968 alors que le taux de mortalité est en augmentation (8‰ entre 1999 et 2009).

	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2009
<b>Taux de natalité en ‰</b>	19.4	17.7	16.6	15.3	13.7
<b>Taux de mortalité en ‰</b>	7.8	8.4	7.7	7.7	8.0

Sources : Insee, RP1968 à 1990 dénombremments - RP1999 et RP2009 exploitations principales - État civil.

Parallèlement, la part de la population constituée par les moins de 45 ans est en constante diminution depuis 1999 au profit des deux dernières tranches d'âge.

## C. Contexte culturel

### 1. Les bibliothèques du territoire

Le territoire de la CCB compte 9 bibliothèques aux statuts différents selon les communes :

7 gérées par les communes.

2 gérées par le SIVOM de La Grave-Villar d'Arène,

Pas de bibliothèque à Cervières, Montgenèvre, Névache.

Les 9 bibliothèques ont conventionné avec le Conseil général des Hautes-Alpes et bénéficient des services de la Bibliothèque départementale (bibliobus, navettes, prêt d'expositions, formation des salariés et bénévoles, accompagnement technique et accompagnement financier sur les projets de construction, d'aménagement et d'action culturelle).

Ces bibliothèques restent dans une gestion municipale. La communauté de communes, dans le cadre des compétences supplémentaires développées au titre du maintien des services de proximité a opté pour :

- mise en réseau des structures existantes
- création d'une banque de prêt numérique intercommunale, en lien avec la BDP.

Sur le terrain, la mise en application de ces compétences s'est traduite par l'aide à l'informatisation des bibliothèques et la gestion du matériel informatique.

Activité des bibliothèques de la CCB (chiffres 2011)

Commune	Surface	Ouverture	Budget acquisition	Salarié	Bénévole	Inscrits permanents	Inscrits vacanciers	Prêt
Monétier les Bains 1073 hab	70 m <sup>2</sup>	7h	3 200 €	2 / 15h	2 / 4 h	201	819	4 954
Val des près 567 hab	20 m <sup>2</sup>	5h	344 €	0	8 / 20 h	184	68	5 322
St Chaffrey 1735 hab	130 m <sup>2</sup>	12h30	4 000 €	2 / 40h	2	398	286	12 357
La Salle les Alpes 948 hab	186 m <sup>2</sup>	20 h	10 000 €	2 / 63h	1 / 4h	158	2076	27 013
Puy St André 485 hab	20 m <sup>2</sup>	3 h	0 €	0	6	53	0	364
Villar d'Arène 290 hab	40 m <sup>2</sup>	3h	0 €	1 / 5h	2	71	22	1 648
La Grave 501 hab	25 m <sup>2</sup>	4 h	200 €	1 / 10h	4	202	25	3 970
Briançon 11851 hab	123 m <sup>2</sup>	23 h	26 614 €	5 / 155h	0	1487	464	63 306

Surface : 0,07 m<sup>2</sup> /hab ; soit pour la population de la CCB, 1386 m<sup>2</sup> nécessaires pour 614 m<sup>2</sup> actuellement.

Sur le territoire de la commune, en dehors de la bibliothèque municipale, il existe une bibliothèque associative située dans le quartier du Prorel. Elle est gérée par une équipe de bénévoles. Une subvention municipale alimente en partie le budget d'acquisition. La biblio est encore desservie de

manière ponctuelle par la BDP mais cette aide devrait à terme disparaître puisque la BDP n'a pas vocation à intervenir dans le cadre associatif.

La bibliothèque municipale et la biblio fonctionnent de manière totalement indépendante, sans convention de partenariat. Toutefois le projet de médiathèque risque de modifier les rapports existants entre ces deux structures. Une réflexion doit être menée en termes de complémentarité. En effet la biblio, de par l'activité des bénévoles est très présente auprès des personnes âgées (intervention dans les maisons de retraite), secteur que la bibliothèque municipale n'a pas les moyens de couvrir actuellement.

## **2. Les archives communales**

### **a. Qu'est-ce que les Archives ?**

« Les archives sont l'ensemble des documents, quels que soient leur date, leur lieu de conservation, leur forme et leur support, produits ou reçus par toute personne physique ou morale, et par tout service ou organisme public ou privé, dans l'exercice de leur activité. » (Code du patrimoine, art. L. 211-1, modifié par la loi du 15 juillet 2008, art. 1 et 2).

Les archives communales sont les archives produites par la mairie, les services municipaux et les établissements publics qui en dépendent, c'est-à-dire les documents de toute nature rédigés ou conservés pour l'administration de la commune en application de la législation et qui ne sont plus d'un usage courant.

L'ampleur et la diversité des compétences confiées aux communes, ainsi que la diversité de leurs situations économiques, géographiques ou sociales font des fonds d'archives communales des ensembles volumineux et hétérogènes. La composition d'un fonds varie pour chaque commune selon ses caractéristiques propres. C'est pourquoi, chaque projet d'aménagement de locaux d'archives doit être adapté spécifiquement à la situation locale.

Les archives ne désignent pas seulement ce qui est ancien. Elles existent dès la création du document par une administration, une entreprise, une association, un particulier. Elles se présentent sur tous supports se prêtant à l'enregistrement d'une information, du parchemin au disque optique en passant par le papier, la pellicule, la bande magnétique ou les supports électroniques.

Leur conservation répond à un triple intérêt :

- Gestion courante des services
- Justification des droits et obligations
- Sauvegarde de la mémoire

Les archives se distinguent en deux catégories : publiques et privées, selon la nature de leur producteur.

Les archives publiques proviennent essentiellement :

- de l'Etat,
- des collectivités territoriales,
- des établissements et entreprises publics,
- des officiers publics et ministériels (notaires, huissiers).

Toutes ces archives, quelle que soit leur statut, font partie du domaine public mobilier : à ce titre, elles sont **imprescriptibles** (leur statut public ne peut être retiré quel que soit leur détenteur ou l'ancienneté de la détention) et **inaliénables** (elles ne peuvent être vendues et ne peuvent être détruites sans autorisation de l'Etat) : cf. art. L. 3111-1 du Code général de la propriété des personnes publiques.

Les collectivités territoriales et les groupements de collectivités sont propriétaires de leurs archives, dont ils assurent eux-mêmes la conservation et la mise en valeur, conformément au Code du patrimoine (articles L. 212-6 et L. 212-6-1).

#### b. Les obligations de la commune

Le maire est responsable au civil et au pénal de l'ensemble des archives. Cela signifie qu'un traitement spécifique devra leur être appliqué tout au long de leur cycle de vie afin que les archives puissent pleinement et efficacement remplir leur triple rôle : d'outil de bonne gestion pour l'administration, de preuve pour les administrés et enfin de documentation historique pour la recherche d'aujourd'hui et de demain.

L'entretien des archives est une dépense obligatoire pour les communes (art. L 2321-2 du CGCT). En effet, les communes sont propriétaires et responsables pénalement et civilement de leurs archives, excepté de certains documents comme l'état civil ou le cadastre qui demeurent la propriété de l'Etat (art.193 et 254 du Code pénal). Les communes doivent donc assurer la conservation et la mise en valeur de leurs archives (art. L 212-10 du Code du patrimoine).

Les frais de conservation et de restauration des archives sont des dépenses obligatoires. En outre, tout projet de construction ou d'aménagement des locaux d'archives doit être soumis, pour avis préalable au lancement des travaux, au Préfet et aux Archives départementales (art. R 212-54 du Code du patrimoine).

#### c. Le contrôle scientifique et technique

Les archives communales, en tant qu'archives publiques, sont soumises au contrôle scientifique et technique de l'Etat via les Archives départementales. C'est le directeur des Archives départementales, fonctionnaire d'Etat, qui, sous l'autorité du préfet, réalise des visites d'inspections et applique d'autres formes de contrôle (visa d'élimination, avis relatif à l'aménagement de locaux, etc.). En retour, les Archives départementales sont à la disposition des communes pour une aide technique liée à la conservation et au traitement des archives.

### **3. Les autres structures culturelles**

En tant que ville centre, rayonnant sur un territoire, Briançon possède différents équipements culturels dont le rayonnement s'étend au-delà de la commune.

La compétence culture a été transférée à la communauté de communes pour un certain nombre de structures. Ce sont :

- Le théâtre du Briançonnais
- La MJC/centre social du Briançonnais avec un cinéma Art et Essai
- L'atelier intercommunal des Beaux-Arts
- Le conservatoire intercommunal

La ville de Briançon a conservé la gestion du :

- centre d'art contemporain qui accueille des expositions temporaires
- cinéma Vauban (en DSP)

### **4. Les associations**

De nombreuses structures associatives (environ une soixantaine) œuvrant dans le domaine culturel sont recensées à l'échelle du territoire briançonnais. Cette vitalité concourt à une offre culturelle élargie dans le domaine de la lecture, du théâtre, du Patrimoine en complément des structures institutionnelles. Les associations sont regroupées au sein de l'ADSCB (Association pour le Développement Social et Culturel du Briançonnais) qui apportent différentes aides et éditent un annuaire et des bulletins. Cependant les moyens dont les associations disposent restent fragiles (subventions aléatoires) et les locaux manquent pour nombre d'actions.

### **5. Les librairies**

Briançon dispose de 3 librairies et de quelques points de vente de livres en grande surface ou magasins de sports.

La librairie Alpine située dans le quartier Ste Catherine offre des espaces assez importants et un fonds diversifié et généraliste.

La librairie de la gargouille située dans la cité Vauban possède un fonds assez restreint et plutôt orienté vers les ouvrages régionaux pour une clientèle touristique.

La librairie/salon de thé La Muse gueule, située elle aussi dans la cité Vauban propose un fonds spécialisé alternatif et de nombreuses animations en partenariat avec différentes structures culturelles.

La situation de ces librairies reste globalement fragile. En témoigne la fermeture au printemps 2013 de la 4<sup>ème</sup> librairie.

## **D. Contexte social**

### **1. La petite enfance**

La petite enfance est une compétence de la communauté de communes. Deux crèches et un relais d'assistantes maternelles sont gérés par la CCB avec un poste de coordinatrice de ces structures.

Il existe aussi une crèche halte-garderie associative, située dans le quartier du Prorel.

La bibliothèque accueille les crèches et les assistantes maternelles pour des animations spécifiques. Dans le cadre du Contrat territoire lecture, des actions de formation en direction du personnel de la petite enfance ont été initiées, renforçant les relations entre les structures.

Ces actions doivent continuer à s'inscrire dans le projet de médiathèque avec l'aménagement d'un espace spécifique et des actions en partenariat.

### **2. Les scolaires**

Le réseau d'enseignement de la commune comprend :

- 11 groupes scolaires publics (5 maternelles et 6 primaires) regroupant 40 classes
- 1 groupe scolaire privé regroupant de 14 classes (10 primaires, 4 maternelles)
- 2 collèges
- 1 lycée

La bibliothèque propose aux établissements maternelles et primaires le prêt gratuit de documents ainsi que l'accueil des classes. Les journées du livre initiées par la municipalité dans le cadre d'un contrat territoire lecture ont été l'occasion de mettre en place des ateliers en collaboration avec les enseignants sur le temps scolaire.

Les Archives municipales proposent également des activités à destination des scolaires. Des visites et des ateliers thématiques sont organisés et permettent aux élèves de découvrir les archives et l'histoire de la ville.

L'application en 2013 de la réforme des rythmes scolaires va profondément modifier les pratiques. En effet les bibliothécaires vont intervenir quotidiennement sur le temps péri-éducatif dans les locaux scolaires. Il est encore trop tôt pour mesurer l'impact de cette réforme dans le fonctionnement de la bibliothèque (fin de l'accueil durant le temps scolaire, intervention importante hors les murs, fréquentation publique différente) mais des ajustements risquent d'être nécessaires.

Le choix, fait par la municipalité cette année de l'intervention des bibliothécaires dans les groupes scolaires permet de toucher tous les enfants inscrits aux activités péri-éducatives. Cependant la découverte du lieu bibliothèque et de ses ressources n'est plus réalisée durant le temps scolaire. S'il est encore trop tôt pour mesurer les impacts de cette réorganisation, il serait dommageable que la bibliothèque ne soit plus perçue comme le lieu de ressources et de plaisir pour la découverte de la lecture par les enfants et les familles. D'autres formes d'intervention seront à trouver pour faire connaître la bibliothèque aux enfants.

Des partenariats ponctuels autour de projets (prix littéraire des lycéens et apprentis de la région PACA, prix des incorruptibles, projet culturel des établissements) sont menés auprès des lycées et collèges. Cependant le développement de ces actions est freiné par l'exiguïté des locaux et l'absence de ressources numériques.

### **3. L'accueil périscolaire et de loisirs**

Il existe 2 structures d'accueil de loisirs :

- Le CALME, structure municipale
- Zanzibar, structure dépendant de la MJC

L'accueil est assuré durant les vacances scolaires pour les enfants de 3 à 12 ans.

La bibliothèque propose des prêts, un accueil personnalisé et des animations ponctuelles à la demande de ces structures. « Le temps des histoires » réalisé par les bibliothécaires le mercredi deux fois par mois était l'occasion d'un rendez-vous régulier pour les enfants du calme de 3 à 5 ans. La réforme des rythmes scolaires appelle là aussi une réorganisation de cette animation.

### **4. Les personnes âgées**

Deux établissements accueillent les personnes âgées :

- L'étoile des neiges
- la Meije

Il existe aussi un accueil de jour à Chantoiseau pour les personnes souffrant de maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés.

La bibliothèque municipale n'a pas d'action envers ces structures en dehors d'une offre de prêt par dépôt de livres en gros caractères.

Ce prêt permet le portage à domicile de livres, assuré par « l'arbre de vie », association qui œuvre pour le maintien et les soins à domicile des personnes âgées.

La bibliothèque municipale devra prendre en compte les besoins d'une population vieillissante en augmentation dans le cadre de sa politique de ressources documentaires comme dans l'offre de service (développement du partenariat avec la biblio pour les interventions en maisons de retraites, offre documentaire appropriée, portage à domicile)

### **5. Le social**

Différents acteurs œuvrent dans le domaine social sur le territoire de la commune :

- Le Centre Communal d'Action Sociale
- La maison des solidarités
- Le service intercommunal de prévention spécialisée
- La fondation Edith Seltzer

La bibliothèque entretient des relations d'accueil et d'information auprès de ces structures sans qu'un travail de fond soit mis en place, faute de temps et de personnel. Ce public doit être pris en compte plus largement, tant en terme d'offre documentaire qu'en terme d'accueil et d'animation. Les structures sociales sont de plus en plus en demande d'un tel partenariat.

La bibliothèque municipale travaille aussi en relation avec les services psychiatriques de l'hôpital de Briançon et avec le Centre Médico Psycho Pédagogique. Ateliers musicaux, accueil, prêt d'ouvrages et missions de conseil sont réalisés auprès de ces structures.

## II. Orientations stratégiques de développement de la commune

Suite au départ de l'armée, la ville de Briançon lance un projet urbain qui s'inscrit dans le cadre du Contrat de Redynamisation des Sites de Défense signé avec l'Etat. Ce projet d'aménagement vise à donner une cohérence urbaine entre la ville basse et la ville haute, à repenser le cœur de ville :

- Création d'une ZAC sur le site de l'ancienne DDE alliant des espaces de vie intergénérationnels : 36 logements sociaux, 40 logements seniors, 1 crèche, des commerces, du stationnement (340 places de parking souterrain et des parkings gratuits) et des aménagements paysagers (espaces verts collectifs, jardin pour la crèche et réhabilitation du chemin du canal des amoureux) ;
- Requalification des espaces publics (Champ de mars, quartier du Prorel, liaison ville haute et basse) ;
- Projet « Cœur de ville » avec la reconversion des quartiers militaires BERWICK et COLAUD.

### Le projet Cœur de Ville

#### **Un défi d'envergure**

Pour inscrire le projet Cœur de Ville dans un projet urbain global, l'équipe d'architectes et d'urbanistes du cabinet Faloci a élaboré un schéma général d'aménagement d'un territoire de plus de 130 hectares compris entre la Grande Boucle, les casernes, le quartier Sainte Catherine et la gare, incluant également le pied de la station du Prorel et l'entrée de ville du Champ de Mars.

Le projet Cœur de Ville prévoit une réorganisation complète de la cité briançonnaise et intervient suite à l'acquisition par la commune, en 2011, de 9 hectares d'emprises militaires en centre-ville.

#### **Les lignes de force du projet**

Le projet vise principalement à :

- créer un cœur de ville
- repenser le plan de circulation en favorisant les déplacements doux
- développer des espaces publics fédérateurs
- échafauder des scénarios de reconversion des emprises militaires.

#### **Les emprises militaires**

Centré sur le site des casernes et ses abords, le projet Cœur de Ville sera le premier maillon du renouvellement urbain.

Dans les anciens quartiers Berwick et Colaud, l'accent sera mis sur la mixité des fonctions : habitations et commerces y côtoieront services publics, infrastructures culturelles & sportives et espaces verts.

Parmi les équipements prévus, on peut citer notamment : réalisation d'un pôle culturel, d'un pôle économique (pépinière et hôtel d'entreprises) porté par la Communauté de Communes du Briançonnais, d'un pôle sportif, d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur, de logements, de structures pour la petite enfance et les personnes âgées.

Phasé sur 15 ans, ce projet intègre les deux premières réalisations du quartier Berwick : le skatepark indoor Hangar Zéro, inauguré en mars 2012, et le pôle d'innovation économique Altipolis, qui a ouvert ses portes en juillet 2013.

### III. Etat des lieux

C'est dans ce contexte urbain particulier que la commune de Briançon repense sa politique culturelle pour les archives et la bibliothèque.

Pour ces deux structures les locaux actuels, exigus, ne permettent pas le développement de services à la mesure des défis de conservation et de communication que la ville devrait assurer.

La réalisation d'un pôle culturel commun, mutualisant locaux, moyens humains et programme scientifique est à même d'offrir à la population locale et touristique l'équipement phare dont elle a besoin.

#### A. La bibliothèque municipale de Briançon

##### 1. L'historique

La bibliothèque municipale a été ouverte au public en 1901 grâce aux dons d'Aristide Albert (9000 volumes), du docteur Vagnat et du commandant Carlhan. Située dans l'enceinte de la cité Vauban, elle est à proximité de la mairie, de l'école intercommunale des beaux-arts, mais elle se trouve éloignée du cœur contemporain de la ville basse, des différents groupes scolaires et des structures sociales.

Si la situation géographique actuelle est emprunte d'un charme certain (rue piétonne, jardin et cour), elle génère de lourds problèmes d'accessibilité pour les personnes âgées ou à mobilité réduite et durant la période hivernale. De fait, la difficulté de stationnement, l'éloignement des arrêts de bus ne favorisent pas une fréquentation aisée de ce lieu.

##### 2. Les espaces

La bibliothèque municipale occupe le même bâtiment depuis sa création. Les différents étages ont été peu à peu entièrement dévolus au service sans aucune restructuration des espaces. Ainsi sur les trois niveaux occupés par la bibliothèque, seul le rez-de-chaussée est accessible au public (125 m<sup>2</sup> sur 375 m<sup>2</sup>).

Malgré des travaux de rénovation, les locaux sont largement insuffisants en terme de surface et inadaptés ce qui entraîne :

- une qualité d'accueil insuffisante (jeunesse/accueil général)
- une gêne et une limitation pour la programmation des animations
- un choix entre différents publics (espace de travail/heure du conte)
- un inconfort pour l'accueil des classes et des groupes
- une restriction des usages possibles (lecture sur place, accès internet, écoute musicale)
- une perte de temps et d'efficacité dans la gestion des collections avec des réserves importantes en prêt indirect
- une impossibilité de mettre en valeur les différents fonds documentaires

Il conviendra de souligner que ces inconvénients majeurs sont atténués en partie par la convivialité que l'équipe de la bibliothèque a su mettre en œuvre. C'est une particularité qui ne devra pas être oubliée dans le projet de médiathèque.

	Accès public	Réservé au personnel/collections
Surface des locaux	125 m <sup>2</sup>	250 m <sup>2</sup>

### 3. Les collections

La bibliothèque municipale possède deux fonds bien distincts :

- le fonds « contemporain » d'environ 30 600 documents (livres, revues, CD)
- le fonds ancien que l'on peut estimer à environ 15 000 livres

Du fait de l'exiguïté des locaux accessibles au public, ces fonds sont répartis en trois lieux différents :

- les salles de prêt et de travail (126m<sup>2</sup>) contenant environ 20 000 documents
- les réserves du fonds contemporain abritant 9 000 documents
- les réserves du fonds ancien qui occupent 260 mètres linéaires dans le bâtiment actuel (fonds du 17<sup>ème</sup> au 18<sup>ème</sup> siècle principalement) et 140 mètres linéaires dans une salle de l'ancien tribunal (fonds 19<sup>ème</sup> et début 20<sup>ème</sup> siècles. Ces fonds ne sont plus répertoriés et nécessitent un gros travail de tri, de recollement et d'indexation pour devenir accessible au public.

La bibliothèque possède aussi un fonds local important avec des documents anciens ou rares sur l'histoire locale : 1365 documents en réserve pour des questions de conservation et de sécurité et 900 documents en salle de prêt.

	Libre accès	Réserve
Adultes	10 769	5109
Jeunesse	6307	2172
Adolescent	465	135
Fonds local	903	1365
Discothèque	2341	306
<b>TOTAL</b>	<b>20 785</b>	<b>9087</b>

Aucune ressource électronique n'est disponible pour les lecteurs.

Le fonds DVD est actuellement inexistant malgré une demande récurrente des lecteurs.

Il conviendra de s'interroger sur la pertinence du fonds musical sur support CD dans le contexte actuel de l'augmentation des pratiques de téléchargement.

#### - **Fonds ancien**

La bibliothèque municipale s'est constituée sur un appel aux dons de la part d'un briançonnais à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle. Cet homme –Aristide Albert- passionné de livres anciens a fait don de 9000 ouvrages qu'il achetait ou récupérait chez des bouquinistes de manière assez éclectique.

D'autres personnalités ont fait des dons (Docteur Vagnat, 700 ouvrages ; Commandant Carlhan, 700 ouvrages).

Toutefois à l'examen sommaire de ces fonds, on peut noter au moins des spécificités portant sur les récits de voyages et les ouvrages de médecine.

Au fur et à mesure des besoins en place pour les collections modernes, le fonds ancien a été relégué dans différents lieux. A partir des années 2000, un sauvetage de ces collections a été entrepris grâce aux soutiens de la conseillère aux livres de la DRAC Madame Martine Blanc-Montmayeur et du Centre Interrégional de Conservation et de Restauration du Patrimoine (CICRP). Ce sauvetage a consisté à dépoussiérer et ranger les ouvrages dans des réserves protégées, mais aucun récolement n'a été effectué.

Pendant la bibliothèque municipale en partenariat avec le service du Patrimoine organise des actions ponctuelles de valorisation de ce patrimoine à travers des visites thématiques.

Un travail de classement et signalisation des collections est à entreprendre pour mettre à la disposition du plus grand nombre les richesses documentaires de ce fonds, et permettre leur valorisation en partenariat avec les archives et le service du patrimoine.

Des aides de la DRAC seront sollicitées dans le cadre du PAPE (Plan d'Action pour le Patrimoine Ecrit). En effet ces collections sont le reflet de personnalités importantes dans l'histoire de la ville.

Le classement des fonds par donateur et ordre chronologique mettrait en avant leur spécificité et faciliterait les actions de valorisation et de communication.

#### - **Politique d'acquisition**

La politique d'acquisition avait fait l'objet d'une réflexion et d'un document interne. Cette politique est revue par grands secteurs d'acquisition lors de l'établissement du budget annuel.

En 2012, le budget pour l'achat de livres, CD, périodiques s'élève à 26 400 € soit environ 2.25 €/hab. Des demandes de subvention pour des fonds thématiques sont faites selon les besoins auprès du Centre National du Livre (CNL).

Compte tenu de l'exiguïté actuelle des locaux la gestion des collections se fait à niveau constant d'exemplaires (achat/mise en réserve/désherbage). La création de nouvelles ressources documentaires indispensables pour répondre aux attentes du public en matière d'information et de formation n'est pas réalisable dans ce contexte.

Pendant la politique documentaire devra être revue pour le nouvel établissement afin de constituer des collections correspondant aux nouveaux usages et aux attentes d'un public élargi.

D'ores et déjà, on constate l'absence de certains domaines qu'il conviendra de développer en adéquation avec le contexte local :

- secteur adolescent à constituer (présence du skate parc à proximité)
- ressources numériques à créer

- fonds spécifiques de formation à créer en lien avec les établissements de formation (CRET, GRETA, MJC, COTOREP, Fondation Edith Seltzer...)
- fonds spécifique personnes âgées au regard du vieillissement de la population (enquête sociale)

#### 4. Les publics

Malgré les difficultés d'accès et l'exiguïté des locaux la bibliothèque a su conserver une bonne fréquentation.

Les horaires d'ouverture au public sont de 23 heures hebdomadaires répartis sur 4 jours. Un jour par semaine, jusqu'à présent était consacré à l'accueil des classes et collectivités. La mise en place de la réforme des rythmes scolaires dès la rentrée 2013 aura certainement un impact sur la fréquentation familiale et scolaire qu'il conviendra d'étudier.

Mardi	10h-12h	14h30-18h
Mercredi	10h-12h	14h30-18h30
Vendredi	10h-12h	14h30-18h
Samedi	10h-12h	14h30-18h30
Jeudi	accueil classes et collectivités	

La politique tarifaire a été modifiée en 2010 pour uniformiser les tarifs quelque que soit le lieu de résidence des inscrits.

Catégorie	Tarif
moins de 18 ans	gratuit
collectivité enfant	gratuit
de 18 à 25 ans demandeurs d'emploi étudiants handicapés	5 €
plus de 25 ans	15 €
vacanciers (1 mois)	6 €
collectivité adultes	70 €

En 2012, la bibliothèque compte environ 2 000 lecteurs actifs qui se répartissent de la manière suivante : 1500 lecteurs de la commune, 300 CCB et 200 autres communes.

Les lecteurs de Puy St André, Puy St Pierre et Villard St Pancrace sont majoritaires du fait de leur proximité géographique et de l'absence de bibliothèque attractive et largement ouverte. En revanche, peu de lecteurs des communes de St Chaffrey et la Salle les Alpes fréquentent la bibliothèque de Briançon du fait des équipements récents et normatifs de ces communes.

Le territoire de la commune a été découpé en 4 grands quartiers nommés respectivement Vauban (vielle ville et alentours proches hors enceinte), Sainte Catherine (ville du bas), Pont de Cervières (quartier gare, Pont de Cervières, zone sud jusqu'à St Blaise), Fortville (quartier hôpital, Fortville et limite nord de la commune). La proximité joue encore en faveur de la fréquentation (600 lecteurs Vauban). En revanche, l'attractivité de la bibliothèque pour les autres quartiers n'est pas liée à la proximité. Pont de Cervières (260) vient en seconde position devant Ste Catherine(250) et en dernier Fortville (170).

Les résidents permanents forment de loin la majeure partie des inscrits. Quelques résidents secondaires (plutôt propriétaire dans la vieille ville), et très peu de vacanciers, bien que ceux-ci soient en augmentation tant pour la fréquentation que pour l'inscription.

Si l'on considère le lectorat par genre et tranche d'âge, on note une bonne fréquentation masculine notamment dans la tranche 25-59 ans, ceci s'expliquant vraisemblablement par le travail saisonnier.

On remarque une faible fréquentation du public adolescent (145 pour les 15-24 ans) et du public âgé (196 pour les 60 et +). Il n'existe pas de section adolescent ni d'espace pour eux dans les locaux ; et l'accès à la bibliothèque n'est pas favorable aux personnes âgées.

Catégorie stat - Genre du lecteur	01 0-14 ans	02 15-24 ans	03 25-59 ans	04 60 ans et +	autres	Total
01 Madame	422	87	463	128	0	<b>1100</b>
02 Monsieur	381	41	212	59	0	<b>693</b>
autres	89	17	36	9	7	<b>158</b>
<b>Total</b>	<b>892</b>	<b>145</b>	<b>711</b>	<b>196</b>	<b>7</b>	<b>1951</b>

La connaissance du public est uniquement basée sur les statistiques des lecteurs inscrits.

La fréquentation sans emprunt semble être en augmentation (touristes, vacanciers, lecteurs de passage) sans que celle-ci puisse être comptabilisée à l'heure actuelle.

## 5. L'organisation du service

La gestion de la bibliothèque est du domaine municipal sauf en ce qui concerne le réseau informatique qui a été délégué à la CCB.

Elle s'inscrit dans le réseau départemental suite à la signature d'une convention avec le conseil général. La BDP n'intervient que de manière ponctuelle pour la desserte des collections mais apporte une aide importante en termes d'offres de formations et d'aide à l'action culturelle.

### - Budget

Le budget de fonctionnement de la bibliothèque hors bâtiment s'élève à 223 100 € dont 178 000 € en frais de personnel et 45 100 € géré directement par la bibliothèque et réparti de la manière suivante :

Chap	BP 2011	BP 2012	BP 2013
611 animation	18 000 €	16 000 €	16 000 €
6188 reliure	700 €	0	0
6237 publications	900 €	500 €	300 €
6257 réception	300 €	300 €	300 €
60632 petits équipements	400 €	400 €	400 €
6065 livres CD revues	25 700 €	27 400 €	26 400 €
6068 fournitures	1 500 €	1 500 €	1 700 €
<b>TOTAL</b>	<b>47 500 €</b>	<b>46 100 €</b>	<b>45 100 €</b>

L'impact de la baisse des budgets communaux a été atténué pour la bibliothèque par l'apport de subventions : (pour l'année 2013 : 11 600 €)

- DRAC : contrat territoire lecture de 2011 à 2013
- CNL : demandes de fonds thématiques
- CG : aide à l'action culturelle

Dans le cadre d'un projet de médiathèque, la poursuite de la politique de rigueur budgétaire ne permettra pas d'assurer le bon fonctionnement d'un établissement qui passera de 125 m<sup>2</sup> public à environ 1000 m<sup>2</sup>, avec de nouvelles missions.

### - Personnel

Le personnel de la bibliothèque est composé de 5 agents appartenant à la filière culturelle :

- 3 agents en catégorie B (assistant territorial qualifié du patrimoine)
- 2 agents en catégorie C (adjoint territorial du patrimoine)

L'équivalent temps plein du personnel est de 4,6 ETP du fait de temps partiel à la demande des agents. L'organisation du travail ne repose pas sur une sectorisation par catégorie. Chaque personnel est responsable d'un secteur documentaire, de l'accueil au public, de la valorisation des collections dans son domaine et des projets d'animation.

Cette organisation souple et modulable trouvera ces limites dans un établissement normatif.

## - Catalogue

La bibliothèque municipale est informatisée depuis 2003. Elle fait partie du réseau de la bibliothèque départementale de prêt : catalogue commun à toutes les bibliothèques informatisées relevant des missions de la BDP.

Le logiciel est Orphée de la société C3rb, version i (mise à jour janvier 2013).

La mise en œuvre de cette informatisation relève de la compétence de la communauté de communes du Briançonnais qui gère le matériel informatique des bibliothèques de la CCB.

Le site de la mairie consacre un onglet à la bibliothèque municipale qui en alimente directement les pages, avec des informations régulièrement mises à jour. Le catalogue et les réservations sont accessibles pour les lecteurs via internet.

Le catalogage s'effectue à partir des notices Electre qui sont versées à notre demande par la BDP.

Jusqu'en 2003, la gestion de la bibliothèque (prêt, catalogue) se faisait manuellement. La BDP informatisant son réseau a proposé à la communauté de communes d'élargir ses compétences pour la mise en réseau informatique des bibliothèques de son territoire. Ce qui a permis à la ville de Briançon d'informatiser sa bibliothèque sans engagement financier.

Cependant à l'usage ce choix pose un certain nombre de problèmes :

- multiplication des intervenants (CCB, BDP) alors que la bibliothèque relève de la compétence communale uniquement.
- catalogue collectif très lourd et sans grand intérêt pour la bibliothèque puisqu'il n'y a que peu d'échanges de collections entre la BM et la BDP
- disfonctionnement du logiciel (interface professionnelle, Opac et accès en ligne du catalogue) qui génère des relations parfois tendues avec la BDP

Les moyens mis en œuvre par le conseil général ainsi que le changement de version d'Orphée semblent apporter des améliorations techniques, cependant une mission de diagnostic doit être effectuée pour clarifier les compétences des différents intervenants dans ce domaine (mairie/CCB/BDP) afin de faciliter la mise en place du volet numérique dans le cadre de la nouvelle médiathèque.

## 6. Animation, Partenariat et Communication

Malgré la contrainte importante résultant des locaux, la bibliothèque municipale mène des actions d'animations dans et hors les murs en direction de publics variés

Actions culturelles 2012	Nbr d'animations	Enfants	Adultes	TT public
Temps des histoires	15	217	79	
Accueil petite enfance	11	63	25	
Accueil scolaire/centre de loisirs	18	340	54	
Accueil structures spécialisées	16	58	68	
Accueil collèges/lycées	4	121	15	
Rencontre d'auteurs	1			17
Ateliers artistique/scientifique	15	187		
Café des lecteurs/rencontre	4		30	
Conteur	3	30	23	118
Crieur Public	6			162
Théâtre	1	80	20	
Conférence	2		49	
Visite fonds ancien	2		26	
Formation	3		31	
Accueil adultes formation continue	3		38	
Cinéma d'animation festivalire	6			653
Journées scolaires festivalire	2	515		
Journée tout public festivalire	1			973
<b>TOTAL</b>	<b>113</b>	<b>1611</b>	<b>458</b>	<b>1923</b>

La signature d'un Contrat Territoire lecture (CTL 2010-2013) avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles a permis une augmentation conséquente du budget d'animation sur trois années, passant de 2 200 € à 16 000 €. Ce contrat a créé une dynamique culturelle importante autour de la bibliothèque : journées du livre, ateliers divers, actions en direction de la petite enfance, etc....

La charge de travail pour le personnel a été très importante pour relever ce défi. Aujourd'hui la priorité est donnée aux activités péri-éducatives avec la mise en place de la réforme des rythmes scolaires. Cependant les acquis du Contrat territoire lecture (CTL) en termes de lisibilité et d'actions culturelles ne doivent pas être négligés afin de conserver à la bibliothèque son rayonnement actuel.

Des partenariats multiples –réguliers ou ponctuels- avec les structures liées à l'enfance, l'éducation, le social et le médical ont permis de toucher d'autres publics. Là encore l'exiguïté des locaux freine la mise en place de ces actions.

La bibliothèque municipale gère sa communication en interne sur support papier et support dématérialisé via le site internet de la ville. Cette communication s'effectue sans stratégie particulière, au gré des événements. Une réflexion est en cours pour la mise en service en 2014 d'un blog.

Pour une meilleure lisibilité, il conviendra de réfléchir à une charte graphique qui identifie le nouvel établissement et à une stratégie cohérente et construite pour la communication en direction des partenaires et du public.

## **B. Les Archives Municipales de Briançon**

### **1. Les fonds**

En janvier 2013, la ville de Briançon disposait d'environ 1534 mètres linéaires de documents d'archives dont 540 mètres linéaires conservés aux Archives municipales (cf. annexe).

Le service des archives comprend plusieurs catégories de fonds dans lesquels sont réparties les archives historiques :

- Le **fonds ancien**. Il est constitué de l'ensemble des documents produits dans le cadre de la communauté de Briançon entre le XIIIe siècle et 1790. Le service conserve 51 mètres linéaires d'archives anciennes.
- Le **fonds moderne**. Il rassemble l'ensemble des documents produits et reçus par la commune de Briançon entre 1790 et 1982. Le service conserve 155 mètres linéaires de ces archives.
- Le **fonds contemporain**. Il rassemble les documents produits et reçus par la commune depuis 1982. Le classement se fait au gré des versements.

Toutefois, le service est contraint de refuser tout nouveau versement faute de place et pour des raisons de sécurité (certains documents stockés dans le couloir, sortie de secours du service, sont à la portée des gens de passage ; risques d'incendie...).

Ces refus entraînent une saturation des locaux de stockage provisoire (salles des archives des services des Finances, des Ressources Humaines, des Services Techniques, de l'Urbanisme...) et des bureaux des services municipaux dont les documents d'archives doivent être conservés.

A cela s'ajoutent les dossiers déposés lors du déménagement des services de la mairie dans des lieux de stockage provisoire non adaptés ce qui entraîne des problèmes de conservation : cave, ancien local des cercueils au rez-de-chaussée...

- Les **fonds privés**. Il se compose de documents entrés aux Archives municipales par des voies juridiques variées : achats, donations, dépôts, legs, dons... Ils représentent environ 15 mètres linéaires d'archives.
- Les **fonds sur supports spéciaux** : fonds figurés, maquettes, tableaux scolaires, microfiches....
- Les **fonds « Musée »**. Il se compose de petits objets, de médailles, de tissus, de maquettes mais aussi de matériels de skis.
- La **Bibliothèque du service**. Elle comprend les inventaires des fonds et les ouvrages de référence mis à la disposition des lecteurs en salle de lecture pour les aider dans leur travail de recherche.

Le cadre de classement est commun à toutes les municipalités françaises.

Les chiffres du service en matière de traitement des fonds conservés aux Archives municipales sont les suivants :

	Au 31-12-2012	Au 25-11-2013
Fonds convenablement conditionnés (en mètres linéaires)	362.18	383.42
Fonds munis d'un instrument de recherche (en mètres linéaires)	402.80	419.64

## 2. Les supports

L'essentiel des documents sont sur support papier mais d'autres supports existent et nécessitent une conservation appropriée.

### - Supports papier, Documents classiques

Support majoritaire dans les magasins d'archives, le papier concerne des documents de toutes les époques (XIII<sup>e</sup> siècle à aujourd'hui).

Les documents les plus usités ou les plus fragiles (registres d'état civil, de délibérations, de comptes, matrices cadastrales...) devront être stockés sur des rayonnages fixes, les autres pouvant être conservés sur des rayonnages mobiles.

### - Cuirs et parchemins

Documents les plus anciens remontant au XII<sup>e</sup> siècle et se rapportant à l'époque des Escartons (Charte de 1343, lettres patentes des rois de France...), ils sont fragiles et nécessitent des conditions de conservation et de manipulation spécifiques.

Faute de place et de mobilier adéquat, ils sont conservés pliés dans des chemises entreposées sur des rayonnages fixes. En l'état, une part de ces documents est incommunicable faute de pouvoir les déplier sans risque de déchirure. A terme, ils devront être posés à plat dans des meubles à plans pour en permettre la consultation.

- **Grands formats, cartes et plans**

Il peut s'agir de plans anciens tel le cadastre napoléonien, de plans d'architectes (versements des services techniques), d'affiches, de dessins et de tableaux scolaires.

Pour des raisons de conservation, ces documents nécessitent une conservation dans des meubles à plans horizontaux. Actuellement, faute de place et de moyens, ils sont stockés pliés ou en rouleaux.

- **Autres supports iconographiques**

Les Archives municipales de Briançon possèdent un fonds photographique se composant de tirages papier, de négatifs et de plaques de verre.

Leurs formats de stockage sont variés. Ces documents sont stockés dans des boîtes d'archives sur des rayonnages fixes sans respect de leurs contraintes de conservation spécifiques en termes de température et d'humidité relative.

Les évolutions technologiques nous imposent également de prévoir un transfert de support pour des archives dont les supports et / ou moyens de lecture tendent à disparaître tels les VHS ou les cassettes audio.

- **Fonds « musée »**

Le service conserve également des objets, des médailles, du matériel de skis, des vêtements et des maquettes.

Actuellement, ces fonds sont stockés dans des locaux de conservation provisoire non adaptés.

- **Supports numériques**

Ce type de support va s'accroître de manière exponentielle dans les années à venir. Les services d'archives doivent pouvoir répondre aux exigences de conservation des documents numériques.

### 3. Les espaces

Locaux	Ouverts aux Publics (en m <sup>2</sup> )	Réservés au Personnel du Service (en m <sup>2</sup> )
Salle de lecture	32.26	
Magasins		53.7 + 18.4 de couloir
Espaces de travail		19.32
Total	32.26	91.42

Les Archives municipales de Briançon partagent le premier étage du bâtiment de la Mairie, situé au 1 rue Aspirant Jan, avec le service Documentation et un autre service (les Marchés Publics jusqu'à l'automne 2011, le Secrétariat Général et le service Juridique jusqu'au second semestre 2012, le Secrétariat Général et les Marchés Publics jusqu'au 9 janvier 2013 et le Secrétariat Général à partir de décembre 2013).

Pour des questions de sécurité et de réglementation, seule la salle de lecture est ouverte aux publics. Elle se compose de six places de travail. Actuellement, aucune de ces places ne comprend de poste informatique.

Les documents d'archives sont conservés dans trois magasins équipés de rayonnages fixes métalliques ainsi que, faute de place, dans le couloir du service sur des rayonnages en bois, métalliques ou à même le sol. Or, le couloir sert de lieu de passage et de sortie de secours ce qui pose de nombreux problèmes de sécurité pour les documents et pour le personnel.

L'occupation des espaces de stockage se définit comme suit :

	Total m.lin. équipé au 31-12-2012	Total m.lin. installé en 2013	Total m.lin. équipé au 25-11- 2013	Total m.lin. occupé au 31-12-2012	Total m.lin. nouvellement occupé en 2013	Total m.lin. occupé au 25-11-2013	Total m.lin. <b>disponible</b> au 25-11- 2013
Bâtiment principal	420,00	38,00	458,00	503,01	15,90	518,91	-60,91
Annexes	17,00	-17,00	0,00	15,00	0,00	15,00	-15,00
Total	437,00	21,00	458,00	518,01	15,90	533,91	-75,91

Ces chiffres ne comprennent pas la bibliothèque du service.

Les 15 mètres linéaires indiqués dans la partie « Annexes » correspondent aux journaux officiels conservés avec le fonds de la Bibliothèque municipale.

Seule la chargée de documentation dispose d'un bureau, l'archiviste est installée sur une table en bois dans un des magasins.

Les locaux mis à la disposition du service ne sont pas adaptés à ses besoins ce qui entraîne :

Pour les publics

- un manque de lisibilité du service
- une qualité d'accueil insuffisante
- un inconfort pour l'accueil des classes et des groupes dû à l'absence d'un espace dédié
- une impossibilité de communication des documents de grands formats ou sous forme électronique (DVD, VHS, cassettes audio, documents numérisés)

Pour les services

- une saturation de leurs locaux de stockage
- aucun espace de réunions

Pour le service

- un inconfort de travail
- une perte de temps et d'efficacité
- une restriction des versements
- une disposition des espaces de travail ne prenant pas en compte le cheminement logique des documents

- des espaces manquants : salle de tri, de dépoussiérage, quai de déchargement, espace tampon, espace pilon...

Pour les documents d'archives

- des problèmes de conservation et de sécurité (sécurité incendie, dégradations liées aux variations hygrométriques pour les locaux dédiés ; problèmes variés pour les espaces de stockage intermédiaires utilisés par les services)
- des problèmes de soutenance au sol
- des documents conservés dans des pièces inappropriées ou dans des zones de circulation et de secours (risques de vol ou de dégradation)
- aucune possibilité d'extension des magasins
- condition de conservation matérielle et intellectuelle non maîtrisée pour la majeure partie du fonds

Pour tous

- des problèmes de sécurité incendie

#### **4. Les publics**

Localisées au premier étage de l'hôtel de ville, au sein de la vieille ville, les Archives municipales sont accessibles aux personnes âgées et / ou à mobilité réduite grâce à la proximité du parking et à un ascenseur. Cependant, elles sont éloignées des groupes scolaires et des différentes structures sociales.

Le manque de lisibilité du service, la méconnaissance des richesses qu'il conserve et, les idées reçues sur les archives sont un frein supplémentaire pour la communication et la valorisation des documents et du service auprès des différents publics. Cependant, les efforts de mise en place d'une offre pédagogique à destination des scolaires (ateliers thématiques) mais aussi culturelle et scientifique pour tous au travers d'expositions et de visites donnent au service des Archives des prémices d'existence.

Le service est ouvert au public 4 jours ½ par semaine pour une ouverture hebdomadaire de la salle de lecture de 20h30. Toutefois, cette dernière est régulièrement utilisée par les services pour leur formation ou leur réunion ce qui entraîne une gêne et la fermeture de la salle aux publics.

Les chiffres en matière de communication sont les suivants :

	Chiffres 2010	Chiffres 2011	Chiffres 2012
Nombre de Lecteurs inscrits	136	155	177
Généalogistes	75	83	86
Scientifiques (chercheurs, étudiants...)	21	24	84
Recherches à caractère administratif ou juridique	5	6	7
Nombre de séances de travail (en salle de lecture)	116	196	150
Nombre de communications	219	349	699
Nombre de recherches par correspondance	53	79	147
Nombre de recherches pour les services municipaux	7	21	63
Nombre d'élèves accueillis	28	22	74
Fréquentation du service	169	259	224
Fréquentation des activités culturelles et éducatives	53	63	143

## 5. L'organisation du service

Les Archives municipales sont jumelées avec le service Documentation de la mairie au sein d'un Pôle Culturel regroupant la Bibliothèque municipale, le Centre d'Art Contemporain et le Service du Patrimoine.

### a. Le Personnel

Le service Archives – Documentation se compose de deux personnes de catégorie B et C : la première chargée des Archives et la seconde de la Documentation.

En l'absence de l'archiviste, l'accueil du public et la salle de lecture sont tenues par la chargée de documentation.

## b. Le Budget

Le budget de fonctionnement géré par le service Archives - Documentation, hors frais du personnel et de bâtiment, s'élève pour l'année 2013 à 24 000 € répartis de la manière suivante :

- Documentation

Abonnements annuels : 21 000 €

- Archives

Matériels, Restauration, Exposition, Prestations de services, Bibliothèque du service : 3000 €

L'absence d'archiviste sur une période d'un an, la baisse des budgets communaux et l'augmentation de tarifs des périodiques ont contribué et contribuent à une baisse drastique du budget alloué aux Archives municipales et à une interruption de la politique de restauration des documents.

La poursuite de la politique de rigueur budgétaire de la ville de Briançon ne permet pas de remplir les missions du service des Archives ni d'assurer le bon fonctionnement d'un service qui augmente chaque année le métrage de documents conservés et, qui bénéficiera d'espaces de stockage plus importants pour un accroissement annuel d'environ 40 mètres linéaires de documents.

Les frais de personnel à la charge de la ville de Briançon pour le service sont les suivants :

- Documentation : 33 679.32 €
- Archives : 32 820.12 €
- Total : 66 499.44 €

## IV. Pour un Pôle culturel

Ville d'art et d'histoire, ville centre, ville frontière au carrefour de 5 vallées, Briançon a des identités multiples que le nouveau pôle culturel ne peut ignorer dans l'établissement de son projet. Elle se doit de faire le lien entre un passé important voir imposant et les aspirations d'une population diverse, en prenant en compte l'éloignement de grands centres urbains, la nécessité d'une égalité des citoyens face aux services attendus d'un tel équipement, et le flux touristique.

« Le passé répond de l'avenir » : devise briançonnaise qui permet d'asseoir l'identité du pôle culturel :

- Le passé avec le regroupement des archives, du fonds ancien et du fonds local et la valorisation de ces collections à travers une communication élargie par le biais du numérique et de l'action culturelle commune (expositions, conférences)
- L'avenir en concevant un établissement résolument tourné vers le numérique, mettant les usagers et la politique culturelle de l'établissement au cœur de la conception des espaces, des services et des ressources, dans un partenariat large avec les structures présentes sur le territoire (Théâtre, Centre d'art contemporain, MJC, CEAB, bibliothèques du territoire).

### A. Le projet commun

#### 1. Pratiques culturelles des briançonnais

Le futur Pôle Culturel doit se montrer ouvert à la population de la ville de Briançon et du Briançonnais. Son accès doit être facilité et permettre le développement d'un lien direct avec la ville et ses habitants.

La création de stationnement, l'optimisation des cheminements et la connexion du bâtiment sur les flux piétonniers doivent répondre à ses exigences afin de développer une synergie entre la culture et le territoire, entre le Pôle culturel et la population.

Ce futur pôle, propriété des briançonnais, se doit d'être un lieu de vie et de passage accessible au plus grand nombre, pouvant servir de relais à l'ensemble du territoire et de soutien aux projets des collectivités mais aussi des particuliers.

La culture se veut moteur de développement du territoire grâce à une réhabilitation urbaine de qualité et à un meilleur accès des publics à une offre culturelle diversifiée.

#### 2. Vers un pôle à vocation élargie

La mutualisation au sein d'un pôle culturel permet d'optimiser les dispositifs existants grâce à :

- plus de cohérence et d'unité entre les demandes du public et les offres des différents services
- Une harmonisation des pratiques, la définition de procédures et le développement d'outils communs
- La réponse à une politique scientifique et culturelle commune
- Le renforcement des liens entre les différents services culturels de la ville

Le développement d'une offre diversifiée doit permettre de placer les usagers au cœur des services pour plus de transparence et des procédures simplifiées.

Le futur Pôle culturel se doit de créer des espaces multiples au sein d'un même ensemble à l'image de la ville et des Briançonnais, pour un public pluriel.

Sous les effets conjugués de l'évolution des pratiques culturelles et sociales des usagers, du développement du numérique, le pôle culturel ne saurait se définir uniquement comme lieu de conservation et de communication de documents physiques (collections de livres et d'archives).

Il se pense aujourd'hui et encore plus demain en termes d'espaces : espace de travail, de socialisation, d'isolement, tous les usages doivent être possibles. L'appropriation de ces espaces garantira le succès de l'équipement.

Plus que la notion de gestion matérielle des collections c'est autour de la notion de services à l'utilisateur que se construit le projet d'établissement.

Ses missions sont à repenser dans un cadre plus large englobant espace d'exposition, salles d'animation, lieux conviviaux.

## **B. La médiathèque du futur**

A l'heure de la dématérialisation accrue des différents supports et de la forte individualisation des pratiques culturelles, l'opportunité d'une nouvelle médiathèque ne semble pas s'imposer : que va-t-elle proposer si chacun peut avoir accès à tout en ligne ? Si les moteurs de recherche exécutent en deux clics le travail des bibliothécaires ? Pourquoi une médiathèque ?

Ce constat oblige d'emblée la médiathèque à revendiquer son rôle actif de passeur et de médiateur de la connaissance. La richesse sociale produite par la médiathèque réside avant tout dans l'action des professionnels des collections vers les usagers ; l'objectif est de permettre à toute la population d'avoir des repères dans la production éditoriale, informative, et culturelle, d'enrichir sa pratique du numérique, d'élargir sa connaissance de la société pour en être davantage membre.

### **1. Les missions de la médiathèque**

Il s'agit de répondre à la question « quelle fonction sociale la médiathèque a-t-elle pour mission d'assurer aujourd'hui et dans un avenir proche ? ».

#### **a. Contribuer à la vitalité « culturelle » du territoire**

La fonction culturelle de la médiathèque est une de ses missions phare. Elle doit s'inscrire dans une dynamique qui favorise la construction de l'individu en éveillant la curiosité intellectuelle, le goût de l'imaginaire et en suscitant des découvertes artistiques. Ainsi, la médiathèque valorise la dimension de plaisir et de bénéfice personnel liée à cette immersion culturelle.

La médiathèque doit contribuer au développement de la culture par :

- L'offre de collections représentatives des arts, des lettres, des sciences et des techniques ;
- La promotion de collections et de services destinés à développer la place de la lecture parmi les loisirs de la population à desservir ; cette promotion passera par des publications, des rencontres, des expositions et des actions de médiation du personnel.
- La production et l'accueil d'événements culturels conformes à des objectifs définis et complémentaires des actions et services culturels de la ville.
- L'accès à tous à la lecture en mettant à la disposition du public une sélection d'œuvres favorisant la connaissance, la construction individuelle, l'évasion, et l'ouverture d'esprit : romans, science-fiction, littérature classique et contemporaine, populaire ou exigeante, pour adultes ou enfants...

L'ensemble s'attachera à rendre compte de la variété du champ éditorial actuel.

Les collections et les services de la médiathèque ont pour vocation d'éveiller des intérêts nouveaux, suggérer des parcours imprévus, favoriser, susciter et satisfaire la curiosité intellectuelle du public ; de faire de la culture un objet de désir. La médiathèque sera un lieu de rencontres et d'action culturelle, véritable lieu vivant, à la vocation sociale affirmée, qui proposera des cheminements variés vers la culture.

#### b. Contribuer au développement du livre et de la lecture

La médiathèque joue un rôle majeur pour accompagner, stimuler et favoriser la lecture. Si l'école ou les organismes d'alphabétisation restent les lieux fondamentaux des apprentissages de base, la médiathèque propose une approche alternative indispensable à l'heure où la lutte contre l'illettrisme a été désignée Grande Cause Nationale en 2013 par le ministre Jean-Marc Ayrault. . Rappelons qu'en France l'illettrisme ne concerne pas moins de 2 500 000 personnes soit 7 % de la population âgée de 18 à 65 ans.

C'est pourquoi il est nécessaire de préserver et promouvoir le rôle de la lecture dans la formation et sa place dans les loisirs. Grâce aux bibliothèques, des milliers d'enfants se familiarisent avec des livres trop souvent absents de leur environnement familial.

La médiathèque contribuera au développement de la lecture par :

- La création d'un environnement favorable à la lecture dans toutes les catégories de la population ;
- La qualité, la cohérence et la diversité de l'offre de documents imprimés ;
- Un travail de médiation des œuvres écrites vers la population (heures du conte, lectures...).

c. Contribuer au développement des pratiques et des cultures numériques

Aujourd'hui, la maîtrise des technologies de l'information s'impose à tous comme une nécessité. Pourtant, cette dernière rencontre deux obstacles importants :

- celui de l'accès d'abord qui passe par l'équipement et la connexion
- celui de la connaissance de l'environnement numérique, très inégalement maîtrisé suivant l'âge et le milieu social.

Cette conjugaison crée une « fracture numérique » au sein de la population française qui accentue les inégalités sociales et culturelles.

Ainsi, au même titre que la médiathèque agit pour faciliter l'accès aux ressources imprimées, elle contribue au partage de la culture numérique. Cette mission se décline de plusieurs façons :

- offrir à tous l'accès aux ressources numériques par la mise à disposition de postes connectés à l'Internet dans la médiathèque
- Promouvoir des outils numériques identifiés à des besoins sociaux et culturels en diffusant leur connaissance et en accompagnant leur maîtrise
- Accompagner les utilisateurs vers un usage élargi des ressources de l'Internet pour enrichir leur pratique dans un souci d'éveil de la curiosité
- Former à la recherche d'information grâce à la présence d'un professionnel compétent, spécialiste de la recherche documentaire.

d. Diffuser l'information et la documentation et ainsi encourager l'exercice de la citoyenneté

Pour exercer sa citoyenneté, un individu a besoin de connaître ses droits et ses devoirs mais aussi d'être suffisamment informé pour agir dans leur respect.

La surabondance contemporaine d'information grâce à la multiplication des supports, est un frein à l'appropriation des connaissances nécessaires à l'exercice de la citoyenneté. L'apport du futur établissement à l'information et à la documentation résidera donc dans la fiabilité de la sélection proposée et dans l'accompagnement et le conseil des usagers, seul moyen de lutter contre les inégalités d'accès à l'information.

La médiathèque devra contribuer à la diffusion de l'information et de la documentation en :

- Donnant accès à une information actualisée afin de permettre son partage par le plus grand nombre
- Veillant à rendre compte de la pluralité des points de vue
- Aidant la construction de l'esprit critique par la mise en valeur de documents d'analyse.

- Organisant des actions de formation des utilisateurs de façon à leur procurer une autonomie accrue (sur les ressources de la médiathèque mais aussi sur le Net).

e. Favoriser la formation continue et l'autoformation professionnelle

Cela signifie permettre l'approfondissement et la mise à jour des connaissances initialement acquises. Dans ce cadre, et tout particulièrement en période de crise, la bibliothèque jouera aussi un rôle essentiel. Les fluctuations des offres d'emplois contraignent la population active à de continuelles reconversions de compétences ; la formation continue devient dès lors un besoin social que la collectivité peut dispenser pour partie.

- La médiathèque devra contribuer à la formation continue en :

- Favorisant l'acquisition de nouvelles compétences via la mise à disposition pour le public adulte des ressources d'autoformation
- Développant les actions de médiation et de formation en direction des publics identifiés dans un partenariat avec les structures concernées.

f. Favoriser la réussite scolaire

La médiathèque ne s'inscrit pas dans le temps scolaire, elle vient après, en complémentarité ou dans son prolongement. Dans le domaine éducatif, les collections de la médiathèque doivent permettre de soutenir l'acquisition de nouveaux apprentissages, de démocratiser les conditions de la réussite scolaire et de compléter et élargir les contenus des enseignements.

La médiathèque contribuera au succès de l'enseignement et à l'égalité des chances par :

- L'offre de collections, d'espaces et des équipements utiles à la formation ;
- L'offre de ressources documentaires permettant l'élargissement et l'approfondissement des connaissances transmises lors des enseignements ;
- L'aide et la formation à la recherche documentaire ;
- L'accompagnement du rythme scolaire en accueillant de façon privilégiée les élèves, les enseignants et les parents d'élèves et en prenant en compte leurs besoins spécifiques ;
- L'aménagement d'espaces, avec des horaires d'ouverture larges, permettant l'étude dans de bonnes conditions ;
- La facilitation de l'apprentissage des langues ou de nouveaux logiciels informatiques courants par la mise à disposition de ressources multimédia.

g. Conserver et mettre en valeur le patrimoine

La future médiathèque proposera un lieu de conservation normatif et sécurisé (contrôle climatique des magasins) des collections patrimoniales du fonds ancien et du fonds local. Le travail de classement

et de signalisation à réaliser permettra la mise à disposition des richesses documentaires constitutives de la mémoire de la ville. Par la mutualisation de ce secteur avec les archives, une large place sera faite à la valorisation par le biais de visites, d'exposition et de rencontres.

## 2. Modalités de mise en œuvre

### a. Un accueil de qualité

La qualité d'accueil contribue fortement au succès de la fréquentation d'un lieu et à la qualité du service rendu. Cette modalité doit être retenue comme prioritaire lors de l'élaboration du projet de la médiathèque.

Cette qualité d'accueil passe par de nombreux canaux. Dans tous les cas, proposer un accueil actif, de qualité et individualisé, cela suppose que les professionnels soient formés, maîtrisent les collections et les équipements proposés.

- L'espace accueil sera particulièrement pensé pour l'utilisateur. L'accueil sera particulièrement soigné pour que dès l'entrée, chacun puisse se rendre compte de la diversité des services et des documents proposés. Les usagers pourront s'inscrire, se renseigner, retirer leurs réservations, s'informer des animations dès leur arrivée dans la médiathèque.
- Une médiation individuelle au quotidien sera proposée. Elle passe par la capacité de chacun à répondre aux demandes formulées par les usagers en proposant un accueil personnalisé, de manière impromptue ou sur rendez-vous, mais aussi par la volonté d'aller au-devant de ces demandes et de leur permettre d'émerger grâce à une disponibilité constante, une attention vigilante et discrète portée aux usagers.
- L'espace sera entièrement pensé pour le confort des usagers. Cet espace sera par nature un lieu de vie par excellence, espace accessible et convivial, propice aux échanges. Cet équipement offrira de nombreuses places assises et confortables. Un espace café pourra être prévu et couplé avec une offre de collections orientée vers l'actualité.

La notion de confort est primordiale pour l'utilisateur :

- qualité des meubles
- soin apporté à l'éclairage qui devra tenir compte des multiples usages
- bonne utilisation phonique et surtout grand confort acoustique dans tout le bâtiment
- confort thermique.
- offres de nombreux services pratiques trop souvent absents des bibliothèques françaises (casiers-vestiaires pour les usagers, etc.).
- Une grande attention devra être également portée aux questions de signalétique et de sécurité.

L'équipement offrira une grande accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Un bâtiment entièrement accessible à tous les publics quels que soient leurs handicaps. La problématique de l'accessibilité concernera bien sûr les 4 grandes familles de handicap (déficience visuelle, déficience auditive, déficience mentale et handicap moteur).

En tant qu'établissement recevant du public (ERP), la médiathèque proposera des conditions d'accès, de circulation et d'accueil égalitaires, par des moyens adaptés aux différents handicaps. Dans cette optique, une attention particulière devra être portée sur les zones de circulation (piétonne, automobile, etc.) autour du bâtiment

L'équipement disposera d'une amplitude horaire élargie. Les médiathèques françaises pèchent le plus souvent par le caractère trop réduit de leurs horaires d'ouverture, comme le souligne le rapport de l'Inspection générale des bibliothèques sur le sujet : moyenne française 20 h/hebdomadaire ; moyenne européenne 58 h/hebdomadaire.

La médiathèque de Briançon devra proposer des horaires d'ouverture les plus larges possibles grâce à un certain nombre de dispositifs qui seront à étudier (boîte de retours, ouverture en continu...)

#### b. Des espaces multiples

Les espaces seront conçus pour assurer la fluidité, la mobilité et la convivialité. L'agencement sera pensé en termes d'usages. L'utilisateur deviendra ainsi le promeneur d'un jardin qui lui offrira dans une même déambulation la richesse d'un potager (ressources documentaires), l'ordonnement d'un jardin à la française (espace multimédia), le foisonnement d'un jardin à l'anglaise (la mise en scène des collections), la tranquillité des bosquets (les petits coins lecture), le jardin clôt (archive et fonds ancien)... avec un prolongement naturel vers l'accueil commun et vers l'extérieur selon les saisons.

Dans l'aménagement des espaces, il faudra particulièrement veiller à observer les exigences suivantes :

- décroisonner au maximum les espaces et les publics, notamment en atténuant les séparations entre les secteurs adultes et jeunes afin que les ados trouvent plus facilement leurs places et aussi de permettre une fréquentation familiale des espaces.
- proposer des espaces d'une grande modularité et polyvalence : pouvoir s'adapter aux besoins, aux animations...
- rendre l'offre plus lisible et faciliter le repérage ;
- encourager l'autonomie des publics ;
- procurer un sentiment de confort (espaces silencieux et espaces de conversation).
- proposer des espaces fonctionnels : espace de consultation (musique, cinéma...), espace d'autoformation, espace numérique, salle d'actualité...

c. Une offre documentaire diversifiée

Longtemps les bibliothèques se sont attachées à proposer des collections encyclopédiques, couvrant l'ensemble des domaines de la connaissance. Face à l'abondance de la production éditoriale et surtout des ressources sur Internet, les médiathèques sont amenées à repenser leur démarche.

Ainsi, les collections physiques sont pensées en complémentarité avec les ressources numériques selon les qualités propres à chacune : aisance de lecture et pérennité du contenu pour les premières, actualisation et rapidité de l'information pour les secondes.

La constitution des collections fera l'objet en temps voulu d'une politique documentaire en adéquation avec les objectifs du Projet Scientifique et Culturel. Le souci de cohérence, la complémentarité entre les différents supports, le nécessaire renouvellement des collections définiront l'orientation générale de la politique documentaire.

Néanmoins, la future médiathèque devra proposer de larges collections dont le niveau devrait être équivalent à la norme de 2.2 livres / habitant desservi soit 26 400 livres pour la seule population de Briançon.

En ce qui concerne les fonds spécifiques :

- une large part sera faite à la presse tant sur support papier que numérique afin de répondre à l'exigence d'informations actuelles et renouvelées dans les différents secteurs
- la création d'un fonds DVD reste d'actualité malgré le développement du téléchargement afin de répondre à la demande forte des usagers
- l'offre musicale sera pensée en termes de qualité, de variété sur support CD ou dématérialisé

L'organisation des collections par thématiques privilégiera la simplicité et la lisibilité pour favoriser l'autonomie des usagers. Cependant la valorisation des collections par les professionnels de la médiathèque est nécessaire pour mettre en valeur les ressources documentaires. Cette valorisation passe par :

- La mise en scène des collections dans les espaces de la médiathèque : tables, vitrines...
- La médiation des collections par l'élaboration de documents divers et multi supports (coups de cœur, listes thématiques, bibliographie...)

#### d. Des publics pluriels

Analysant les forces et les faiblesses de la bibliothèque actuelle, la médiathèque se doit de cibler de nouveaux publics peu ou pas représentés à l'heure actuelle.

- le public adolescent est le plus difficile à attirer et fidéliser. Le but sera atteint s'il peut investir ce lieu comme un espace auquel il a pleinement droit et qui lui permette des usages différents. L'accent sera mis sur :
  - des collections ciblées (BD, manga, presse, téléchargement musical)
  - des espaces permettant la sociabilité et l'échange
  - des salles de travail pour le travail en groupe
  - une offre numérique diversifiée
  - des actions de médiation (ateliers, rencontres, jeux vidéo)
  
- les personnes âgées seront prises en compte spécifiquement par :
  - le développement de collections large vision,
  - le partenariat avec les structures et les associations œuvrant dans ce domaine (portage à domicile, animation)
  - la prise en compte du confort visuel
  
- les publics « empêchés » pour lesquels un travail particulier sera mené en collaboration avec les structures pour répondre à leur demande croissante (Chant'ours, Centre de prévention, groupe d'alphabétisation, IME,...) par :
  - le développement d'actions de médiation envers ce public
  - des collections enrichies des ressources nécessaires (formation de base et continue, français langue étrangère, livres en langues étrangères)
  
- la petite enfance qui fera l'objet d'une attention particulière par :
  - l'aménagement spécifique des lieux
  - la constitution de collections appropriées
  - le développement des actions dans la continuité du partenariat existant
  
- le public scolaire pour lequel un parcours culturel sera proposé sur le temps éducatif et péri-éducatif. La cohérence sera recherchée par :
  - la prise en compte des temps péri-éducatifs
  - la médiation sur des actions concertées dans le cadre des projets d'écoles et d'établissements
  - la mise à disposition de ressources documentaires permettant le renforcement des apprentissages et l'ouverture sur le monde

e. Une médiathèque largement ouverte sur le numérique et le multimédia

Le bâtiment devra offrir une très grande connectivité (électrique et réseau) afin de développer une véritable vie numérique.

Moyen de communication et de gestion, ressource pour le public, le numérique est partout présent à la médiathèque et intervient dans tous les champs. Il doit permettre :

- d'augmenter la qualité et l'efficacité de la communication avec la population ;
- de faciliter l'accès à l'offre de services ;
- d'élargir l'accès à ces services 24h/24h ;
- d'offrir en ligne à tous les usagers les moyens d'une vie autonome, individuelle ou collective, dans une bibliothèque virtuelle.

Les ressources en ligne (consultation du catalogue, réservation des documents, information culturelle) d'ores et déjà disponibles par le site internet de la mairie seront valorisées par la création d'un blog ou d'un portail dédié à la médiathèque.

Les offres numériques seront pensées en adéquation avec la politique de formation et d'autoformation, et d'ouverture culturelle proposées par le service.

La médiathèque proposera aussi sur place des postes multimédia qui seront accessibles aux adhérents, pour leur permettre de consulter le catalogue, d'aller sur Internet, d'écouter de la musique, de visionner des films, ou d'avoir accès à des logiciels de bureautique, d'autoformation et aux services en ligne proposés par la médiathèque (toutapprendre.com, vodélic...).

f. Des actions partenariales dans et hors les murs

Le pôle culturel doit s'inscrire de manière cohérente dans la politique culturelle locale. Une programmation de qualité, des actions d'animation variées garantiront l'inscription de cet établissement dans le paysage culturel du territoire.

Des espaces devront être réservés pour permettre l'accueil des groupes aussi bien durant les heures d'ouverture au public, que sur des temps différents.

Ces espaces faciliteront l'organisation des animations pour la promotion des collections et l'action culturelle : cafés littéraires, scientifiques ou poétiques, ateliers et expositions, concerts pour adultes ou en direction du jeune public, journées du patrimoine, spectacles lectures et contes...

Le partenariat avec les structures sociales et culturelles permettra la mise en œuvre d'actions hors les murs pour les publics qui ne franchissent pas la porte de la médiathèque qu'elle qu'en soit la raison.

g. Une coopération intercommunale

En tant que ville centre, la médiathèque se doit d'être porteuse d'un projet intercommunal dans l'offre de services ainsi que dans l'harmonisation et la complémentarité avec les bibliothèques existantes.

Dans un premier temps, cette complémentarité pourrait être mise en œuvre par la création d'une carte de lecteur commune aux bibliothèques de la CCB, permettant la circulation des usagers vers les différents équipements, dans la logique de la création du réseau informatique et du catalogue commun porté par la CCB.

La médiathèque de Briançon étendra forcément son ère d'influence naturelle sur les communes limitrophes qui ne possèdent pas de bibliothèques gérées par des professionnels. Le bassin de population à prendre en compte pour le calcul des surfaces minimum est de 14 000 habitants. Le sous dimensionnement des équipements génère très vite des dysfonctionnements insolubles et qui nuisent au rayonnement et à l'efficacité du service attendu.

Il semble nécessaire en terme d'aménagement de garantir la possibilité d'un développement intercommunal en conservant une réserve immobilière qui permettra l'agrandissement et le réaménagement du lieu au fur et à mesure de l'évolution de ses missions ainsi que du développement des archives.

### **C. Les Archives de demain**

#### **1. La sauvegarde et la connaissance du patrimoine archivistique**

Un service d'archives a cinq missions essentielles :

- La Collecte

Elle consiste à regrouper au sein du service des archives, tous les documents produits dans chacun des services communaux dont la conservation pérenne est prescrite par voie de circulaire ou présentant un intérêt historique.

- Le Classement

Le classement est aussi dénommé traitement des fonds, des séries et des versements.

Un fonds est un ensemble de documents rassemblés dans le cadre des fonctions d'une personne.

Une série est un mode de classement des archives municipales suivant une logique thématique définie par un arrêté du 31 décembre 1926 et par circulaire du Ministère de la Culture du 11 août 1993.

Un versement est l'ensemble des documents produits dans le cadre de l'activité d'un service municipal et qui sont remis aux archives pour conservation définitive ; c'est aussi l'opération matérielle et intellectuelle par laquelle la responsabilité de la conservation des archives passe du service versant au service d'archives. On appelle ces versements des entrées par voie ordinaire.

Par classement, on entend la remise en ordre intellectuel des dossiers versés, de manière à ce qu'ils soient compréhensibles par les lecteurs. Le traitement comprend aussi la sélection des documents qui ont vocation à être conservés, les autres étant éliminés. Suite à cela l'archiviste élabore des instruments de recherche, plus communément appelés « inventaires » servant à la communication aux lecteurs des documents.

Le classement doit répondre à une réglementation stricte. Les archives antérieures à 1982 (et celles postérieures pour les petites communes) doivent être organisées selon le Cadre de classement des

archives communales de 1926. Les archives postérieures à 1982 doivent être triées, classées, inventoriées d'après une circulaire de la Direction des Archives de France de 1993 : L'instruction pour le tri et la conservation des archives communales des documents postérieurs à 1982.

Les éliminations répondent aussi à une procédure obligatoire. Toute élimination est soumise au visa préalable du Directeur des Archives départementales par l'intermédiaire d'un bordereau d'élimination. Ce n'est qu'au retour de ce visa que la destruction est possible sauf contre-indication. Toute élimination faite sans ce visa est soumise à une sanction pénale.

#### - La Conservation

L'archiviste doit faire en sorte que les archives qui lui sont confiées soient conservées dans leur intégralité et leur intégrité. Il doit les préserver de l'ensemble des facteurs de dégradations, tels que les rongeurs, les moisissures, la poussière, le feu, l'eau, les variations hygrométriques brutales, la lumière et les manipulations dangereuses. La bonne conservation des documents impose donc de disposer d'un bâtiment spécifiquement adapté, de procédures de contrôle des conditions de conservation (et notamment d'hygrométrie) ainsi que de conditionnement dits de conservation. Par conditionnement nous entendons l'ensemble des matériaux servant à préserver les documents des facteurs de dégradation : boîtes, chemises, sangles....

La conservation repose donc sur le contrôle de trois acteurs : la composition des documents, l'environnement et l'utilisateur. Le moindre déséquilibre de l'un de ses acteurs déclenche des dégradations parfois irréversibles.

La composition des documents se réfère à leur matière (parchemin, papier, tissu...), à l'encre, leur format, leur support. Elle impose des conditions de conservation particulières.

L'environnement se rapporte aux bâtiments (intérieur et extérieur). L'utilisateur, aux manipulations, au vol...

La conservation préventive est l'un des moyens mis en place pour parer les problèmes que peut rencontrer un service. Elle s'emploie au quotidien pour l'ensemble du personnel d'un établissement car de la collecte à la communication d'un document, de nombreuses manipulations et de nombreux environnements peuvent le mettre en danger.

Bien que les méthodes de conservation et de restauration diffèrent pour chaque cas, une politique de conservation préventive au sein d'un service d'archives comprend toutes les mesures (entreposage, protection, manipulation...) visant à ralentir le processus de dégradation des documents quel que soit leur support.

#### - La Communication

Une fois les archives classées, le service a pour mission de les mettre à la disposition du public par l'ouverture de la salle de lecture aux chercheurs, généalogistes, historiens et curieux. La communication impose de disposer au préalable d'instruments de recherche permettant d'identifier les documents susceptibles d'intéresser le public, et d'un espace pour les mettre à disposition. La salle de lecture doit permettre un accueil confortable des lecteurs, ainsi que la surveillance directe des documents communiqués pour prévenir vols et dégradation.

## - La Valorisation

Enfin la dernière mission consiste à promouvoir l'histoire à travers les sources que constituent les archives. Cette valorisation se fait par des expositions, des visites, des conférences, des publications.

Ses cinq missions se retrouvent dans un bâtiment d'archives. Il est donc impératif que les locaux dédiés aux Archives municipales répondent aux exigences de la réglementation.

Les besoins doivent être anticipés afin que documents d'archives, membres du personnel et publics soient traités et reçus dans les meilleures conditions possibles et permettent la sauvegarde et la diffusion de la mémoire et de l'histoire.

### **2. La visibilité du service**

L'un des objectifs principaux du service est de faire connaître les archives. Pour ce faire, l'archiviste se doit d'être un médiateur culturel dont le rôle est de privilégier l'accroissement de la lisibilité et de l'intelligibilité des documents.

Améliorer la visibilité du service et des documents qu'il conserve commence par en changer l'image. Les archives ne sont pas que « des vieux papiers ». Elles contribuent à la transmission d'un patrimoine, sont vecteur de changement social et outil de développement. Inscrites dans le présent pour faire découvrir le passé et écrire le futur, elles ont la capacité de prouver, témoigner, informer mais aussi d'émouvoir, éduquer et fédérer.

Les Archives municipales doivent s'inscrire au sein d'un réseau et d'une dynamique territoriale. Avec la bibliothèque et les différents services culturels de la ville, elles doivent être un acteur reconnu et mobilisé dans des actions pédagogiques, culturelles, scientifiques et artistiques. Elles doivent répondre aux besoins de la population, participer au débat collectif et à l'éducation citoyenne. Les actions mutualisées du service visent à construire un socle de références communs aux habitants, à leur permettre de s'approprier ou se réapproprier l'histoire locale pour mieux valoriser leur territoire.

La mise en place d'une politique numérique est également un atout pour le service qui, dans un contexte de dématérialisation de l'information, se doit d'être visible et accessible à tous sur Internet, outil de partage et de collaboration permettant de faire connaître les fonds, de les rendre accessible mais aussi de développer d'autres méthodes et d'autres approches du métier. Dans cette optique, la mutualisation des ressources avec la bibliothèque municipale ainsi que l'appui et le concours des Archives départementales sont incontournables et inscrivent le service des Archives municipales au sein d'un réseau, d'un environnement numérique.

Les archives se montrent sous toutes leurs formes et en tous lieux au travers d'une offre gratuite diversifiée accessible à tous.

### 3. La politique de collecte

Améliorer la visibilité du service et développer la politique de valorisation des documents peuvent avoir un impact sur la collecte.

Les actions de valorisation explicitent la valeur d'un document et sensibilisent à son intérêt. Elles participent à l'enrichissement de chacun et portent la mémoire collective des communautés et de leurs habitants.

Valoriser les archives, c'est prendre conscience de leur importance. Mais avant de les valoriser, il faut les collecter c'est-à-dire recueillir les documents indispensables à la constitution et à la sauvegarde d'un patrimoine archivistique.

La situation actuelle des Archives municipales entraîne une interruption de la politique de collecte. Déménager dans de nouveaux locaux impose un travail de rattrapage important afin de traiter au minima les reliquats de versements. Du personnel supplémentaire est donc à prévoir en amont pour rédiger les bordereaux de versements (pièces justificatives comportant les relevés détaillés des documents ou dossiers remis aux archives par les services versants) mais aussi pour dépoussiérer et reconditionner les fonds avant leur intégration dans les magasins de stockage.

Un nouveau bâtiment, c'est également la reprise d'une politique de collecte destinée à écrire l'histoire de la collectivité et de ses habitants mais aussi à garantir le bon fonctionnement de la mairie. C'est une collaboration avec les services municipaux, responsables de leurs dossiers, dans la gestion de leurs documents et de leurs espaces de stockage.

### 4. Les Publics : attentes et enjeux

#### a. Accueil et consultation

La communication des archives est une obligation légale. L'accueil du public est une exigence quotidienne de tous les services d'archives qui ont un rôle :

- Administratif : pour les services producteurs et le public s'intéressant au fonctionnement de la commune
- Civique et Juridique : pour les services et les particuliers dans la défense de leur droit, l'apport d'une preuve...
- Historique : pour tous les publics. Les services d'archives ont pour mission de transmettre l'histoire d'une ville, d'un lieu, d'un bâtiment...
- Pédagogique : pour tous les publics via la mise en place d'un service éducatif, d'expositions, de conférences, de formations...
- 

La diffusion des archives et des instruments de recherches est un aboutissement du travail quotidien et demande :

- un renforcement du système de navette pour maintenir le lien avec les services
- une orientation et un accompagnement du public dans les fonds et dans leur recherche

- une consultation simple des archives
- un espace lié aux nouvelles technologies
- une offre pédagogique, culturelle et scientifique adaptée à la variété des publics
- un site Internet permettant de publier les instruments de recherche et les documents numérisés

La salle de lecture mutualisée avec la médiathèque devra permettre la consultation des fonds d'archives et patrimoniaux de la bibliothèque.

#### b. L'offre

La découverte des archives par le plus grand nombre est un objectif majeur du service qui souhaite renforcer ou créer des liens entre les publics et les documents.

La mise en place d'une programmation culturelle commune avec la bibliothèque, le développement d'un service éducatif et la création d'espaces et d'outils numériques sont des réponses à cette problématique au travers d'une offre pédagogique, culturelle et scientifique.

- Offre pédagogique

Essentiellement à destination des publics scolaires dans une démarche de vulgarisation scientifique, cette offre doit permettre un travail sur les documents originaux.

- Offre culturelle

Ouverte à tous, elle doit permettre le développement de programmes d'expositions et de visites, la participation aux projets de la municipalité, d'associations, de particuliers ainsi qu'aux manifestations locales et nationales.

- Offre scientifique

Le développement d'une stratégie éditoriale, la mise en place d'actions de diffusion auprès d'un large public (lectures de documents d'archives, conférences...) et la création d'ateliers thématiques doivent accentuer la mise en valeur des archives, permettre leur découverte et leur appropriation par le plus grand nombre et favoriser les rencontres entre amateurs et professionnels, entre personnes privées et publiques.

A ses trois axes s'ajoute la mise en place nécessaire et prioritaire par le service des Archives d'une offre numérique.

- Offre numérique

L'essor des nouvelles technologies a entraîné et entraîne une modification des usages tant au niveau de la production que de la communication et, un changement des pratiques et des attentes des usagers. Les publics doivent avoir accès à un site Internet leur présentant les inventaires, les ressources numérisés et les actions de valorisation (expositions virtuelles, fiches thématiques...) du service.

## **5. Le développement de partenariats**

Développer une politique partenariale c'est avoir des relais vers d'autres publics afin de développer et promouvoir l'offre et les usages. Le cœur du métier est de proposer des actions culturelles aux publics et de les utiliser comme relais pour faire connaître le service. Les archives bénéficient ainsi d'un outil de médiation et de diffusion tandis que les établissements partenaires bénéficient d'un contenu et d'une aide technique. Un service d'archives est un lieu ouvert à l'expérimentation pédagogique et professionnelle. La visibilité du service et la valorisation des documents qui y sont conservés passent par un processus d'échange éducatif, culturel, patrimonial, social, artistique et touristique.

## **6. Le futur service**

### **a. Le fonctionnement**

Dans le cadre du nouveau bâtiment, le service Documentation restant dans les locaux de la mairie, le service Archives - Documentation sera séparé physiquement et budgétairement. Du personnel supplémentaire pour les Archives est donc à prévoir afin d'assurer les missions de communication et la continuité du service en cas d'absence d'un membre du personnel mais aussi pour le traitement et la gestion des fonds et des arriérés.

### **b. Les espaces de conservation**

Le futur bâtiment devra comprendre 3000 mètres linéaires<sup>1</sup> de rayonnages fixes et mobiles afin d'absorber les arriérés de versement et l'accroissement des fonds sur une période de 20 ans. Des modifications liées à l'évolution des modes de stockage notamment numériques pourront intervenir et doivent être prise en compte. La saturation des bâtiments d'archives étant un problème récurrent, le futur bâtiment doit également permettre l'extension des réserves de stockages par l'équipement de surfaces supplémentaires et par la création de nouveaux magasins d'archives à proximité des premiers. C'est pourquoi, des espaces devront être neutralisés dans le projet afin d'en assurer la pérennité.

La question des archives intercommunales doit également être posée. A terme, les archives de la communauté de communes rejoindront-elles celles de la commune de Briançon ou disposeront-elles d'un espace qui leur sera propre ? Mutualiser les services d'archives communales et intercommunales implique des espaces de travail et de stockage supplémentaires pour leur archives actuelles et celles à venir sur une période de 20 ans.

---

<sup>1</sup> Cette estimation se base sur le métrage de documents conservés par la ville de Briançon en janvier 2013 et sur un accroissement annuel d'environ 40 mètres linéaires.

#### **D. La mutualisation**

Le pôle culturel ne sera pas une juxtaposition des services concernés. Par la mutualisation des espaces, des services, il constituera un outil majeur pour le territoire à double titre : d'une part il répond à une attente et un besoin réels des usagers en matière de culture ; d'autre part, il participe au projet urbain de la ville. De par son attractivité touristique, son positionnement géographique, la ville de Briançon se doit de posséder un équipement normatif répondant aux exigences des publics et aux missions patrimoniales d'une ville de 12 000 habitants, inscrite au patrimoine mondial de l'Unesco.

##### **1. Les espaces de consultation**

Les Archives et les fonds patrimoniaux de la médiathèque nécessitent un accès indirect et une consultation sur place dans des locaux sécurisés. La salle de lecture, pour ces fonds spécifiques, sera commune aux deux services et répondra aux exigences de la réglementation.

Elle doit disposer d'espaces gradués : inventaires, originaux, numériques facilitant la consultation des archives.

Chaque lecteur doit pouvoir disposer d'une surface de travail de 5 m<sup>2</sup> minimum dans un espace clos ne présentant ni poteaux ni angles morts pour des raisons de sécurité contre le vol et pour que le personnel puisse voir toute la salle de lecture depuis la présidence de salle et / ou la banque de prêt. Des postes informatiques seront également à prévoir pour que les lecteurs puissent accéder aux inventaires et aux ressources numérisés.

Un local de stockage provisoire sera également à prévoir entre les magasins et la banque de prêt de la salle de lecture pour les documents en attente de consultation ou de réintégration.

##### **2. Les espaces de valorisation**

###### **a. Un espace d'exposition**

Géré par le Pôle Culturel, il contribuera à la valorisation du patrimoine et aux actions culturelles de l'établissement via une programmation annuelle. Cet espace doit être le plus modulable possible pour permettre la création d'une véritable muséographie liant écrits, images, sons et objets.

L'exposition des documents d'archives et du fonds ancien de la bibliothèque nécessitent des précautions particulières pour assurer leur conservation : traitement et stabilité des conditions climatiques, maîtrise de la lumière.

Il est recommandé de prévoir des vitrines d'exposition munies d'un dispositif antieffraction.

Enfin, il convient de prévoir un local pouvant servir de stockage aux expositions.

###### **b. Les ateliers pédagogiques**

Une salle sera réservée aux ateliers éducatifs pour l'accueil de différents publics (scolaires, groupes,...). D'une capacité de trente sièges minimum, elle doit être facile d'accès, à proximité d'un espace de rangement, et bénéficier d'une bonne isolation phonique et d'un point d'eau.

c. L'auditorium, salle de conférence

Cet espace devra pouvoir accueillir les publics adultes (débats, conférences, projections) et enfants (heures du contes, spectacles jeunesse) dans des conditions de confort adaptés avec une capacité d'accueil d'environ 80 enfants ou 60 adultes.

Les ateliers pédagogiques et l'auditorium doivent avoir un accès direct vers l'extérieur pour un fonctionnement autonome. Chaque espace aura le matériel nécessaire à son fonctionnement.

### **3. Les espaces intermédiaires**

La zone d'accueil devra permettre :

- L'orientation de l'utilisateur vers les différents services : médiathèque, archives, exposition, auditorium, ateliers pédagogiques...
- L'inscription et le renseignement
- L'accès aux différents espaces par une distribution claire et signalée.

Il est important de bien penser cet espace en terme de fonctionnalité, de convivialité puisqu'il est le premier lieu visible par le public.

Afin de préserver les collections, le vestiaire et les sanitaires publics sont situés en dehors du contrôle antivol.

### **4. Les espaces de travail interne**

Ces espaces comprendront les bureaux nécessaires au personnel, les salles de traitement pour les documents d'archives et pour les livres, une salle de réunion pour le personnel, une cuisine, des sanitaires et des lieux de stockage de matériel.

### **5. Les services communs**

Jusqu'à présent le fonctionnement des archives et de la bibliothèque dans deux lieux séparés ne nécessitait pas une harmonisation des jours et des horaires d'ouverture. Si les missions de ces deux services sont distinctes, il conviendra cependant de rechercher une cohérence de fonctionnement qui garantira l'intégration de ces deux services dans une même entité et permettra la mise en place d'actions communes dans la programmation culturelle.

Les ressources documentaires feront l'objet d'un catalogue commun sur la base de données départementale, accessible au public par le portail documentaire.

Des outils communs de communication seront élaborés pour assurer la visibilité du pôle culturel.

## V. Conclusion

Le regroupement des services Archives et Médiathèque, l'élargissement à des lieux d'exposition et de convivialité créeront une dynamique culturelle offrant aux usagers de multiples possibilités. Une offre de services élargis, la mutualisation des moyens au sein d'un pôle culturel permettra de construire un véritable espace culturel, équipement phare rayonnant sur tout le territoire et au-delà.

## ANNEXE

---

Tableau récapitulatif du métrage des archives de la ville de Briançon en janvier 2013

Noms des Services et/ou localisation	Métrage linéaire des documents conservés
En Mairie	
Sous sol	84 + 5 maquettes dont 4 sous verre (en cm : 1. L60xL27xh26, 2. L80xL60xh24, 3. L70xL55xh25, 4. L100xL50xh35, 5. L200xL100xh20)
Affaires Générales (Accueil, Elections, Etat civil)	35 + 150 objets relatifs au ski
Archives Municipales et Documentation	540 (dont bibliothèque du service) + 6 chandeliers, vêtements de ski, patins à glace, vieilles paires de ski, panneaux d'expositions
Ressources Humaines	63
Finances	60
Cabinet du Maire (secrétariat)	3
Service Juridique	20
Communication	3
Ancien Tribunal	
Marchés Publics	16
Secrétariat Général	4
Patrimoine (Ancien Tribunal et Porte de Pignerol)	50 + 4 maquettes dont une sous verre (en cm : 1-2. L50xL80xh50, 3. L50xL30xh15, 4. L100xL40xh30)
Rue Bermond-Gonnet	
Services Techniques	375 dont de nombreux Plans
Au Champ de Mars	
Urbanisme	214
ZAC des Cros	
Police Municipale	17
Ancienne école du PROREL	
Affaires scolaires et CCAS	50
Au Centre Médico-sportif	
Sports et CMS	En cours de déménagement